



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 25 janvier à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 19 janvier 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

### **Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

### **Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI	à	M. SBRAGGIA
M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme BERNARD	à	Mme FALCHI
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme FELICCIAGGI	à	Mme CORTICCHIATO
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	M. DELIPERI
M. CHAREYRE	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA
Mme SIMOMPIETRI	à	M. LUCIANI

### **Etaient absents :**

M. CAU, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, M. FALZOI, et Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 janvier 2016

Délibération N°2016/30

### **Modification de la délibération n°2015/429 : Festivités de Noël 2015.**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La Ville a par délibération le 26 novembre 2015, n°2015/429, détaillé les différentes animations et manifestations qui ont eu lieu dans le cadre du marché de Noël.

A ce titre, était organisé un city trail urbain dont les recettes générées par les frais d'inscription devaient être reversées pour moitié à deux associations:

L'association « Inseme » qui soutient toutes les personnes qui résident en Corse et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale et l'association « Sogni Zitellini » qui améliore le quotidien des enfants dans les services de néonatalogie et de pédiatrie de l'hôpital d'Ajaccio.

Cependant une erreur matérielle a été relevée à posteriori dans le texte de la délibération, en lieu et place de « Sogni Zitellini », il a été indiqué par erreur « Gira Sogni »

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la correction suivante : « Sogni Zitellini » à la place de « Gira Sogni »

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
OUI l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 janvier 2016,

**Considérant,**

La nécessité de corriger la délibération afin de permettre le versement des recettes du City Trail Urbain aux deux associations concernées.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La correction de la délibération n°2015/429 du 26 novembre 2015: « Sogni Zitellini » à la place de « Gira Sogni »

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160125-2016\_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2016

Publication : 01/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

